

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 90439 du 20 décembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique »**

NOR : INTJ1727262S

Le commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 87918 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727076S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2018 :

Helvin Christophe NIGEND : 111 723 NLS : 5 186 769

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Lebrun François NIGEND : 113 228 NLS : 5 189 552

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2018 :

Nawrocik Hugues NIGEND : 164 017 NLS : 6 022 701

Eyraud Pierre NIGEND : 211 622 NLS : 6 032 653

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Dagnaud Cyrille NIGEND : 159 131 NLS : 8 016 508

Artigues Carole NIGEND : 188 992 NLS : 8 042 396

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2017.

*Le général de division,
commandant du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale,
O. GUÉRIF*